

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6194
OBJET	Recommander au conseil de résilier le contrat OS-SP-30048 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville et d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures requises à la suite de la résiliation dudit contrat	
No dossier(s) interne(s) : OS-SP-30048 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle		
<p>Actions : RÉSILIATION</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : OS-SP-30048 Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Non Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 5</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la planification et réalisation de projets</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6194
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-09-12 CM-20230912-860 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30048</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser des honoraires supplémentaires à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, prévus au contrat OS-SP-30048, à savoir:</p> <p>la phase B «plans et devis préliminaires, plans et devis finaux et appel d'offres pour travaux», au montant de 42 109,59 \$;</p> <p>la phase C «exécution et surveillance des travaux», au montant de 21 385,35 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-3612)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-07-11 CM-20230711-670 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-30048</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Ray Khalil</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser des honoraires supplémentaires ainsi qu'une majoration des coûts à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c., requis dans le cadre du contrat OS-SP-30048 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au montant de 677 145,26 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2206)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-11-01 CM-20221101-1006 AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT OS-SP-30048</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire de 344 925 \$ à l'adjudicataire du contrat OS-SP-30048, Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c., pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, et ce, pris à même les sommes disponibles au Règlement numéro L-12814-F, le tout conformément au mécanisme de paiement unilatéral prévu aux articles 3.17.2, 3.25 et 3.27 du cahier des charges de ce contrat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-4727)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-01 CM-20201201-1037 ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30048</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat OS-SP-30048 à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6194
<p>services durant la construction dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:</p> <p>la phase « planification - élaboration du programme fonctionnel et technique » comprenant les services préparatoires ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT), au montant de 160 390,12 \$;</p> <p>la phase « réalisation - élaboration des plans et devis et appel d'offres pour les travaux », comprenant la préparation des plans et devis, l'analyse des risques et de la valeur, ainsi que les services de support pour l'appel d'offres des travaux, au montant de 789 809,27 \$;</p> <p>la phase « exécution - surveillance des travaux », au montant de 517 416,24 \$;</p> <p>la phase « clôture - fermeture des dossiers », comprenant l'acceptation provisoire et l'acceptation définitive, au montant de 18 396 \$;</p> <p>les phases « autres services » et « autres frais », comprenant les services de gestion et de coordination, de développement durable, de mise en service de base ainsi que les services pour la gestion en mode BIM et tous les autres services et frais directs ou indirects reliés à ces besoins, au montant de 269 961,30 \$;</p> <p>ces 3 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;</p> <p>et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder aux phases « planification - élaboration du programme fonctionnel et technique », « réalisation - élaboration des plans et devis et appel d'offres pour les travaux », « autres services » et « autres frais » dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit et que les documents conformes exigés par le Service de l'approvisionnement auront été remis à ce service;</p> <p>de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30048.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4861)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Mise en situation: -----</p> <p>Le 1er décembre 2020, le conseil municipal a adjugé à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. («ADLR») le contrat de services professionnels OS-SP-30048 pour l'aménagement et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Laval.</p> <p>ADLR a livré le programme fonctionnel et technique le 7 mai 2021. Sans égard au reçu-quittance signé en avril 2023 et des résolutions antérieures du conseil ayant autorisé des honoraires professionnels supplémentaires pour des changements, ADLR réclame maintenant des honoraires professionnels supplémentaires en contrepartie du maintien de la date de livraison des plans et devis finaux au 1er mars 2024.</p> <p>Pour les raisons suivantes, le Service de l'approvisionnement conjointement avec le Service de la planification et réalisation des projets recommandent la résiliation du contrat de services professionnels OS-SP-30048.</p> <p>Démarche entreprise: -----</p> <p>Voir la pièce jointe au sommaire décisionnel « Contexte/Justifications ».</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Processus selon l'article 8.3 du Règlement sur la gestion contractuelle L-12628.</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Article 3.22 du contrat OS-SP-30048.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6194
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de résilier le contrat OS-SP-30048 adjudgé à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. par la résolution CM-20201201-1037, pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures requises contre Affleck de la Riva architectes s.e.n.c. et ses sous-traitants à la suite de la résiliation du contrat OS-SP-30048 pour obtenir tous les documents d'architecture, les documents d'ingénierie, les maquettes, les licences et autres documents résultant des services, et ce, conformément à l'article 3.20 dudit contrat.</p>		